

**ARGENTA LIFE BELFIX (FONDS INTERNE COLLECTIF EN EURO)**

<b><u>1. ORGANISATION DE LA SOCIETE</u></b> .....	3
<b><u>2. OBJECTIF, POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET PROFIL DE RISQUE</u></b> .....	4
2.1. Disposition générale de la politique d'investissement .....	4
2.2. Techniques et instruments financiers .....	4
2.3. Profil de risque du FONDS .....	4
2.4. Profil de risque des investisseurs .....	4
2.5. Politique d'investissement .....	5
2.6. Performance historique .....	6
2.7. Benchmarks .....	6
2.8. Comptabilité .....	7
2.9. Durée limitée du FONDS .....	7
2.10. Autres règles de fonctionnement .....	7

## **1. ORGANISATION DE LA SOCIETE**

**SIEGE SOCIAL** Argenta Life Luxembourg S.A.  
Boulevard du Prince Henri 27  
L-1724 LUXEMBOURG

**REVISEUR D'ENTREPRISE** DELOITTE S.A.  
Rue de Neudorf 560  
L-2220 Luxembourg

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Président Monsieur Johan HELLER  
Heikantsestraat 48  
NL – 4841 Eh Prinsenbeek

Administrateurs Monsieur Stefan Duchateau  
Steenhovenstraat 53  
B-3530 Houthalen-Helchteren

Cristal Investment S.à.R.L.  
Rue des Prés 40  
L-5316 Contern

**GESTIONNAIRE** Argenta Life Luxembourg S.A.

## **2. OBJECTIF, POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET PROFIL DE RISQUE**

### **2.1. Disposition générale de la politique d'investissement**

L'objectif principal du Fonds interne collectif Argenta Life Belfix est de procurer un rendement global aussi élevé que possible, grâce à des investissements dans une sélection de valeurs mobilières et d'autres instruments financiers tels que définis ci-après.

**Les placements doivent être constitués exclusivement de :**

- Obligations en Euro d'un émetteur public de l'UEE (Union Economique Européenne)
- Obligations en Euro d'un émetteur non public de l'UEE négociées sur un marché réglementé avec une limite par émetteur de 10% et une limite globale de 40% de l'actif du Fonds interne collectif
- OPCVM et Fonds Monétaires conformes à la Directive 85/611/CEE en Euro
- Comptes à vue, à préavis ou à terme en Euro avec une limite de 20% de l'actif du Fonds interne collectif.

### **2.2. Techniques et instruments financiers**

En vue d'une gestion prudente, le Fonds interne collectif sera constitué essentiellement d'obligations en Euro d'un émetteur public de l'UEE et accessoirement de la Sicav Argenta Fund Actions Belges et de comptes à vue et à terme. Le Fonds interne collectif s'oriente donc partiellement vers le secteur géographique belge et investira principalement, en ce qui concerne les actions, dans des actions faisant partie de l'indice Bel20 par le biais de Argenta-Fund Actions Belges.

### **2.3. Profil de risque du Fonds interne collectif**

Ce Fonds interne collectif est principalement exposé aux risques de taux d'intérêts associés à tous investissements en obligations. Le risque de contrepartie est mineur car le Fonds interne collectif investit pour minimum 75% dans des obligations étatiques.

Pour les circa 20% - 25% Argenta Fund Actions Belges, le risque associé à des investissements en actions est important en raison de la dépendance par rapport à des facteurs difficilement prévisibles. Ces facteurs incluent notamment une baisse soudaine ou prolongée des marchés financiers suite à des événements économiques, politiques ou sociaux ou des difficultés financières que peut connaître une société en particulier.

### **2.4. Profil de risque des investisseurs**

Le Fonds interne collectif et les produits investis dans ce Fonds s'adressent aux investisseurs souhaitant bénéficier de l'évolution des indices de référence sur le moyen/long terme. La durée recommandée est de 7 ans.

## 2.5. Politique d'investissement

- Une ou plusieurs lignes d'OLO belges afin de minimaliser le risque (circa 75 à 80% de l'actif du Fonds interne collectif).

- Circa 20% à 25% de l'actif du Fonds interne collectif sera investi dans l'Argenta Fund Actions Belges, une Sicav de droit luxembourgeois, qui a pour but de suivre au plus près l'indice Bel 20. A cette fin, le compartiment de la Sicav investit dans les actions qui composent l'indice Bel 20.

Dans le but de réaliser son objectif, la Sicav pourra également utiliser des instruments financiers dérivés traités sur des marchés organisés. Ces instruments dérivés auront comme sous-jacent l'indice de référence du Bel20 ou des actions qui composent cet indice. A titre accessoire, la Sicav pourra détenir des liquidités.

- Accessoirement, le Fonds interne collectif pourra détenir des liquidités (comptes à vue et/ou à terme).

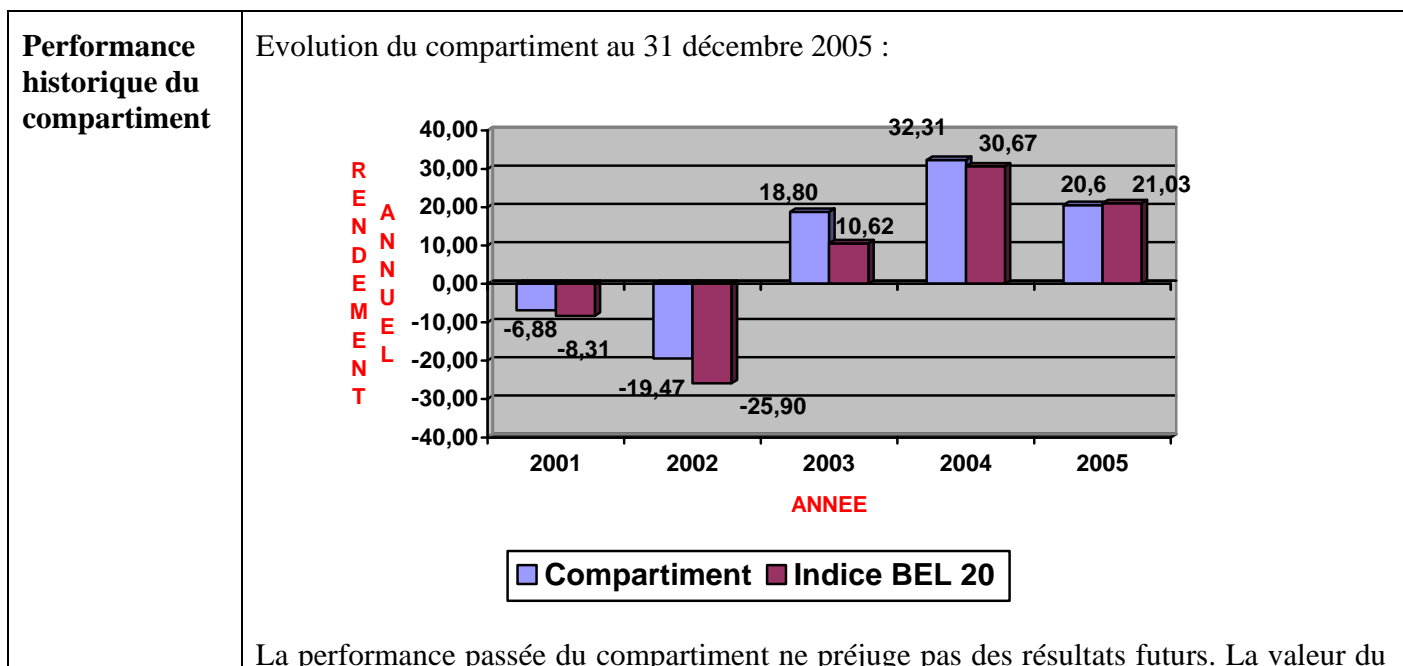
- Le Fonds interne collectif s'interdit d'investir dans des fonds alternatifs.

## 2.6. Performance historique

Puisque le Fonds interne collectif est nouveau, nous ne pouvons pas donner la performance historique.

Veillez par contre trouver ci-joint la performance des cinq dernières années d'un des actifs sous-jacents, c'est-à-dire l'Argenta Fund Actions Belges.

Argenta Fund Actions Belges



	capital et des revenus provenant des investissements du compartiment est soumise à des variations et les investisseurs risquent de ne pas retrouver le montant initialement investi.
--	--

## **2.7. Benchmarks**

Nous utilisons 2 benchmarks, c'est-à-dire le JNEU7 et l'indice BEL 20 de la manière suivante :

$$\text{Bench} = [80\% * (\text{JNEU7})] + [20\% (\text{Bel20})]$$

Les pourcentages exactes seront définis lors de l'investissement initial (voir point 2.5).

## **2.8. Comptabilité**

La comptabilité du Fonds interne collectif Belfix est tenue par Argenta Life Luxembourg S.A. au siège social 27, boulevard du Prince Henri 27- L-1724 Luxembourg.

Le prospectus d'Argenta Fund Actions Belges est également disponible pour la clientèle au siège de la société.

## **2.9. Durée limitée du Fonds interne collectif**

Le Fonds interne Argenta Life Belfix sera ouvert le 28/12/2005 et sera clôturé le 28/12/2012. Le 28/12/2012, la contre-valeur du Fonds interne collectif sera transférée automatiquement dans un Fonds d'obligations, un Fonds monétaire ou liquidé en espèces.

## **2.10. Autres règles de fonctionnement**

Le Fonds interne collectif tient une comptabilité séparée et ces données sont tenues à la disposition des preneurs d'assurance qui en feraient la demande.

La notice d'information 1 fait partie intégrante des documents d'information et des conditions générales de ce produit.

Frank LOMMELEN  
Directeur adjoint

Hugo BETTENS  
Directeur agréé